

Jean-Michel BAYLET

Ancien Ministre

Président du Conseil Général

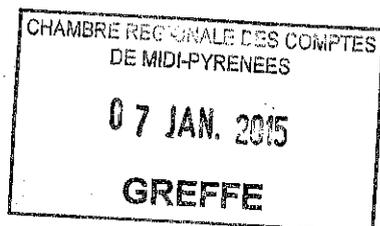
*Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives*

Montauban, le 24 décembre 2014

Le Président du Conseil Général

à

Monsieur Jean MOTTES
Président de la Chambre Régionale des
Comptes de Midi-Pyrénées
31 Allées Jules Guesde
31685 TOULOUSE Cedex 6



no 2015/08

Monsieur le Président,

Par lettre du 24 Novembre 2014, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives consécutivement à la vérification des exercices 2006 à 2012.

Conformément à l'article L 241-11 du code des juridictions financières j'ai l'honneur de vous apporter diverses précisions complémentaires.

I - FIABILITE DES COMPTES

1-1- Le taux de réalisation des prévisions budgétaires

Tout d'abord, sur la période 2009-2012, le taux de réalisation :

- des dépenses de fonctionnement ressort en moyenne annuelle à 98 % pour 98,4 % en 2013 et 98,8 % au C.A. anticipé 2014,
- des recettes de fonctionnement s'élève en moyenne annuelle à 100 % pour 99,4 % en 2013 et 99,7 % au C.A. anticipé 2014.

S'agissant des dépenses d'investissements on constate, après le fléchissement de 2012 : 59,6 %, un retour à la situation passée avec 67,5 % en 2013 et 68,5 % au C.A. anticipé 2014.

1-2- La tenue de l'inventaire

Comme indiqué dans ma réponse à vos observations provisoires, les différences entre l'état de l'actif et l'inventaire ont été régularisées dans leur intégralité au 31 Décembre 2013. Un rapprochement sera désormais effectué à chaque fin d'année avec la Paierie Départementale.

II - LA SITUATION FINANCIERE

2-1- L'autofinancement

Comme la Chambre a pu l'observer la dégradation de l'autofinancement du département est pour l'essentiel due au non respect, par l'État, des engagement pris sur la couverture financière des allocations A.P.A, R.S.A et P.C.H.

| Différentiel sur | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| R.S.A | 2,5 M€ | 2,7 M€ | 4,6M€ | 8 M€ | 8,4 M€ | 7,3 M€ |
| A.P.A | 5 M€ | 4,6 M€ | 6 M€ | 5,7 M€ | 6,3 M€ | 4,7 M€ |
| P.C.H | | 0,6 M€ | 0,8 M€ | 2 M€ | 2,8 M€ | 2,8M€ |
| Du par l'État | 7,5 M€ | 7,5 M€ | 11,4 M€ | 15,7 M€ | 17,5 M€ | 14,8 M€ |

Il est toutefois à noter le net redressement de l'autofinancement sur 2014 (C.A. anticipés) et 2015 (projet de B.P.).

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|
| Produits de gestion | 279.539 K€ | 294.473 K€ | 295.200 K€ |
| Charges de gestion | 244.159 K€ | 252.522 K€ | 252.385 K€ |
| E.B.F | 35.380 K€ | 41.951K€ | 42.815 K€ |
| C.A.F brute | 25.041 K€ | 33.006 K€ | 34.035 K€ |
| C.A.F nette | 13.290 K€ | 19.830 K€ | 20.254 K€ |

Au-delà de ce constat, l'opinion de la Chambre invitant le Département à poursuivre son effort de maîtrise de ses charges de gestion est totalement partagée.

2-1-2- Les charges de gestion

Comme le souligne la Chambre l'évolution des charges de gestion a été fortement impactée :

- d'une part, par l'explosion des dépenses sociales,
- d'autre part, par le poids des transferts de compétences.

a) S'agissant des dépenses sociales, leur progression est pour l'essentiel liée au RSA et à la protection de l'Enfance :

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| RMI/RSA | 24.403 K€ | 24.636 K€ | 28.617 K€ | 31.594 K€ | 32.683 K€ | 33.552 K€ |
| A.P.A | 26.987 K€ | 28.637 K€ | 29.735 K€ | 29.758 K€ | 30.277 K€ | 30.276 K€ |
| Famille et enfance | 18.562K€ | 20.520 K€ | 21.186 K€ | 22.566 K€ | 23.753 K€ | 26.384 K€ |
| | 69.952 K€ | 73.793K€ | 79.538 K€ | 83.918 K€ | 86.713 K€ | 90.209 K€ |
| | | + 5,50% | + 7,80% | + 5,50% | + 3,30% | + 4,00% |

Au titre du CA anticipé 2014 et du projet de B.P. 2015, ces dépenses s'élèvent à :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| R.M.I./R.S.A. | 37.375 K€ | 39.616 K€ | 39.933 K€ |
| A.P.A. | 29.696 K€ | 29.450 K€ | 29.694 K€ |
| Famille/enfance | 27.997 K€ | 29.998 K€ | 29.980 K€ |
| | 95.066 K€ | 99.064 K€ | 99.607 K€ |
| | + 5,4 % | + 4,2 % | 0,5 % |

On note ainsi, au-delà de la stabilisation de l'A.P.A., un fléchissement dans l'évolution des dépenses de R.S.A et de l'Enfance.

b) Concernant les dépenses de personnel et comme le note la Chambre, le département de Tarn-et-Garonne se situe pour les charges de ce type :

- dans la fourchette basse des départements de Midi-Pyrénées,
- en deçà de 10 % de la moyenne de sa strate de population .

Compte tenu du non-remplacement systématique des départs à la retraite, leur volume global devrait se stabiliser.

| CA 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | BP 2015 |
|---------|----------|---------|---------|---------|
| 52,9 M€ | 55,2 M€ | 58,4 M€ | 60,2 M€ | 61,2 M€ |
| | + 4,30 % | + 5,8 % | + 3 % | +1,7 % |

c) Quant aux charges à caractère général, et comme je vous l'ai précisé dans ma lettre de réponse :

- elles sont, hors dépenses de transports scolaires, en deçà de la moyenne régionale en 2012 : 62,4 €/habitant pour 67,2 €/habitant. Comme je vous l'ai précisé, l'organisation des transports scolaires va être revue afin d'en optimiser sa mise en œuvre et son coût ;

- s'agissant de la réflexion engagée sur l'accroissement du parc automobile dans les pôles sociaux, elle ne s'est pas révélée concluante ;

- quant aux primes d'assurances, et comme suite à la résiliation des contrats en cours, leur remise en concurrence va générer une économie de 200 000 €.

2-2 - Le poids de la dette

Comme la Chambre l'a constaté le Département poursuit sa politique de désendettement en empruntant, depuis 2012, moins que ce qu'il rembourse.

Au titre du CA 2012, les recettes fiscales générées par la Centrale de Golfech ressortaient à 28,860 M€ alors même que l'annuité de la dette sur emprunts (emprunts propres + P.P.P) s'élevait à 19,8 M€, ce qui est conforme à la stratégie financière mise en œuvre en 1992.

Concernant son profil, les emprunts structurés font l'objet d'une attention particulière même si, comme le note la Chambre, ni la crise financière de 2008, ni celle de 2011, n'ont eu d'effet négatif.

2-3 - L'investissement et son financement

Si les dépenses d'investissement ont nettement baissé en 2011 et 2012, il me semblerait logique de pondérer ce constat par le fait que les travaux liés au P.P.P du Pont de Verdun ont généré un investissement de 20,1M€ sur ces 2 années. En effet, si l'on tient compte du P.P.P. dans le volume de la dette, on ne l'intègre pas dans celui des investissements réalisés.

2-4 - Les perspectives financières à moyen terme

Comme le souligne la Chambre, si la situation financière est satisfaisante, l'équilibre reste fragile.

Aujourd'hui les données définitives du CA 2013 étant connues, et celles de 2014 approchées (C.A anticipé), il ressort :

- au titre de 2013, une CAF nette de 13,2 M€ ;
- au titre de 2014, 19,7 M€ ;
- et 20,2 M€ dans le projet de BP 2015.

III – LA GESTION DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Dans ses observations, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) constate que le Département dispose d'un certain nombre de leviers qu'il devrait mieux maîtriser pour contenir la progression de sa masse salariale.

1° - Sur la durée annuelle du travail inférieure à la durée légale :

Le Département ne conteste pas l'observation de la Chambre Régionale des Comptes.

Il est vrai que le système d'organisation du temps de travail mis en place au sein de notre collectivité, entraîne une certaine lourdeur de gestion, mais c'est la contrepartie nécessaire à la souplesse (*soulignée par ailleurs par la Chambre*) de cette organisation. Si le contrôle automatisé peut être envisagé, sa mise en œuvre serait complexe au regard de l'éclatement du personnel départemental sur l'ensemble du territoire (*subdivisions, pôles sociaux, bases, budgets annexes, etc...*). Toutefois dans le cadre d'un prochain Comité Technique cette organisation sera réexaminée pour ce qui concerne particulièrement les régimes spécifiques.

Sur le problème des jours de fractionnement, les 2 jours supplémentaires prévus dans le décret du 26 Octobre 1984 ne sont bien accordés **que lorsque l'agent a posé au moins 8 jours** en dehors de la période du 1er Mai au 31 Octobre, et non 6 jours comme indiqué dans les observations définitives.

S'agissant enfin de la mise en place des jours exceptionnels, ceux-ci n'ont engendrés aucun recrutement supplémentaire, la collectivité s'étant organisée afin d'assurer la continuité du service public (règle de la présence de 50 % dans chaque service) .

2° - Sur le coût de l'absentéisme :

Nous ne pouvons que regretter cette progression, qui n'est pas propre au Conseil Général de Tarn-et-Garonne, puisqu'une étude récente de Sofaxis précise que l'absentéisme dans les collectivités locales est un phénomène en augmentation constante.

Elle est due, en grande partie, au transfert des personnels de l'État, dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation. En effet, la moyenne d'âge de ces agents est élevée (*55% d'entre eux ont plus de 50 ans*), et leurs métiers sont plus « accidentogènes ».

Toutefois, pour un coût d'absentéisme estimé par la Chambre Régionale des Comptes à 3,8 M€, seul un tiers donne lieu à remplacements (1,2 M€). En effet, ceux-ci ne se sont effectués de façon systématique que pour les personnels médico-sociaux (*au bout d'un mois*) et les personnels des collèges (*dès le 1er jour pour les cuisiniers, au bout d'une semaine pour les autres personnels*), dans le souci, là encore, d'assurer la continuité du service public.

3° - Sur les avancements d'échelon à l'ancienneté minimale :

L'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale est largement pratiqué par la majorité des grandes collectivités territoriales, le Département de Tarn-et-Garonne ne constituant pas une exception en la matière.

Toutefois, cet avancement au minimum n'est pas systématique pour tous les personnels de la collectivité. Ainsi, les agents absents pour cause de maladie pendant 6 mois ou plus, et de manière générale tous les agents qui ne sont pas notés, avancent à l'ancienneté minimale.

4° - Sur le régime indemnitaire :

Suite à l'observation relative à une lisibilité insuffisante du régime indemnitaire de la collectivité, un rapport particulier regroupant l'ensemble des primes est présenté à l'Assemblée Départementale à l'occasion du Budget Primitif 2015.

Sur l'absence de modulation relevée par la Chambre Régionale des Comptes, cela doit être atténué dans la mesure où tous les agents n'ont pas le même coefficient.

En effet, lors du Comité Technique Paritaire du 28 Janvier 2003, certains postes à responsabilité particulière ont été identifiés. Les agents qui les occupent bénéficient d'une modulation du coefficient de leur IAT.

Il en va de même pour les IFRTS versées aux personnels sociaux ou les IFTS versées aux personnels de la filière administrative, et dont le coefficient est modulé au regard des postes occupés et des responsabilités assumées.

Enfin, dans la filière technique, les personnels exerçant des fonctions de chef de bureau ou de chef de service ont le coefficient de leur Indemnité Spécifiques de Service majoré de 4 points.

IV- LE RSA ET LA POLITIQUE D'INSERTION

4.1 - Le versement de l'allocation

La convention de gestion relative au RSA s'appuie sur un modèle national avec une déclinaison départementale. Le traitement des dépenses effectives par les organismes payeurs CAF et MSA sur le Tarn-et-Garonne obéit à un mode opératoire pratiqué sur le reste de l'hexagone par ces mêmes organismes.

La livraison du module insertion Génésis étant effective depuis septembre 2014, avec un calendrier de mise en application progressif, la connaissance des flux journaliers est attendue dans les prochaines semaines.

S'agissant de la récupération des indus, la CAF respecte un cadre national qui l'oblige d'attendre 3 mois pour transférer la créance au département. Ainsi, ce délai étant incompressible, la collectivité concentre aujourd'hui ses efforts sur l'émission des titres par un personnel dédié à cet effet. Cette démarche, engagée en milieu d'année 2014, devrait apporter des résultats probants sur l'exercice 2015 dans la mesure où le délai d'émission a été ramené à 1 mois .

4.2 - La politique d'insertion

4.2.1 - Un taux de contractualisation de 69%

Malgré une orientation sociale importante, la contractualisation avec les bénéficiaires RSA est rendue difficile par deux facteurs majeurs :

- d'une part, la forte proportion dans le département de gens du voyage, saisonniers agricoles, travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs ;

- d'autre part, une vigilance au contenu des contrats d'engagements réciproques devant répondre à un réel projet de résolution des freins à l'emploi.

La collectivité poursuit ses efforts pour augmenter le taux de contractualisation en mettant en œuvre un accompagnement particulier des travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs (depuis septembre 2014) et en élargissant les offres d'insertion sociale par la mise en place d'actions dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

Le PDI 2013-2014 a fait l'objet d'une phase d'évaluation conséquente assortie de comptes-rendus de séances lors de 4 réunions sur les territoires d'équipes pluridisciplinaires en janvier 2014 (bilan 2013) ; 5 réunions se sont tenues de septembre à novembre 2014 (bilan 2014) sur les territoires et au niveau départemental avec tous les opérateurs.

De plus, l'acquisition du logiciel Génésis Insertion a permis, depuis septembre 2014, de faire des requêtes sur les travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs et sur les femmes de moins de 25 ans avec enfant à charge.

La collectivité structure ses efforts pour s'engager dans une évaluation qualitative permanente du PDI en dédiant un personnel chargé du suivi et de l'animation du PDI-PTI à compter de janvier 2015.

Enfin, le suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires RSA est renforcé. En effet, la collectivité s'est engagée depuis septembre 2014 avec Pôle Emploi dans une convention relative à l'accompagnement global qui a valeur de dispositif expérimental au niveau national. Par ailleurs, la société informatique ayant livré le logiciel Génésis Insertion nous informe régulièrement des travaux nationaux en cours entre Pôle Emploi et l'ensemble des sociétés informatiques gérant les flux des bénéficiaires RSA qui vont permettre, dans le courant 2015, un interface entre DUDE et Gen-Insertion.

Concernant le PDI 2015-2016, même si le cadre juridique n'impose pas de délai pour un appel à projet contrairement à un appel d'offre, la collectivité a publié son appel à projet beaucoup plus tôt que lors de la programmation antérieure, donnant ainsi un délai raisonnable aux opérateurs pour candidater. Cette démarche s'est accompagnée d'une publicité étendue aux têtes de réseau de l'insertion, ce qui a conduit 4 nouveaux opérateurs extérieurs au département à candidater pour le PDI 2015-2016.

4.2.2 - Un pacte territorial pour l'insertion qui reste à élaborer

A l'occasion de la Décision Modificative n°1 de Juin 2014, le principe du lancement d'un Pacte Territorial d'Insertion a été acté. Depuis le second semestre 2014, les partenaires concourant à l'insertion, au sens large du terme, et pouvant intégrer le futur PTI ont été associés aux travaux d'évaluation du PDI 2013-2014. Par ailleurs, la finalisation dans les prochaines semaines des conventions avec les chambres consulaires permettra de renforcer la complémentarité dans le parcours d'insertion des personnes.

La collectivité, par cette démarche, renforce le maillage territorial en inscrivant le futur PTI, dans la démarche expérimentale nationale AGILLE (validée par le Ministère).

V - L'ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

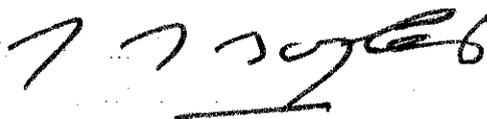
Comme précisé dans ma réponse aux observations provisoires je vous confirme :

- d'une part, que le regroupement de la fonction achat est effectif dans le cadre de la direction des moyens généraux aujourd'hui opérationnelle ;
- d'autre part, que les structures susceptibles d'intervenir dans la passation des marchés publics ont été regroupées au sein d'un seul et même bureau des marchés rattaché à la Direction des Affaires Juridiques.

Voilà les précisions complémentaires que je souhaitais vous adresser.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,



Jean-Michel BAYLET